

Rapport de stage

Par :

Ariane Lessard

Étudiante en environnement

Université de Sherbrooke

À :

Robert Blanchette

Inspecteur en bâtiment et environnement

Municipalité de Lambton

Date du début de stage :

16 mai 2016

Date de la fin du stage :

5 août 2016

## **Le mandat**

La Municipalité de Lambton m'a mandaté pour l'été 2016 afin de compléter les évaluations et de fermer tous les dossiers concernant les bandes riveraines. À ce titre, j'occupais le poste d'inspectrice adjointe en environnement et je secondais M. Robert Blanchette sur ce dossier pendant une période de 12 semaines à 35 heures par semaine.

Dans les faits, mon mandat consistait à rendre toutes les bandes riveraines du Grand Lac St-François et du Petit-Lac Lambton conforme au règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau. Ce règlement est entré en vigueur en 2009 et depuis, plusieurs démarches ont été entreprises afin de s'y conformer. Plusieurs autres stagiaires avant moi ont effectué le même travail, et ce depuis son instauration.

D'abord, pour avoir la pleine coopération des riverains, il est très important de les informer sur le sujet. Des pamphlets informatifs avaient déjà été distribués dans les années précédentes, ainsi qu'une première évaluation de leur bande riveraine. Suite à ces évaluations, les riverains devaient entreprendre des démarches qui les rendraient conformes au règlement.

L'évaluation se fait à partir de plusieurs critères. D'abord, on observe le pourcentage boisé du terrain, c'est-à-dire le nombre d'arbres et la superficie d'ombre que ceux-ci génèrent. Si le pourcentage est supérieur à 50%, la bande riveraine qui doit être végétalisée est de 2 mètres seulement. Par contre, si le terrain est boisé à moins de 50%, c'est un 5 mètres qui doit être végétalisé. Les riverains ont également le droit à une fenêtre sur le lac, soit un accès à celui-ci de 5 mètres de large. Par la suite, il faut noter s'il y a une stabilisation, soit un muret ou un enrochement qui garde le sol en place et qui prévient l'érosion. On doit également noter si celui est recouvert de végétation pour empêcher le réchauffement du lac en raison des rayons du soleil qui se reflètent sur les roches ou le béton. Il est important de savoir si l'eau touche à cette stabilisation, car le calcul de la bande riveraine se fait à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Pour terminer, on note s'il y a un quai et s'il y a des particularités, puis après avoir mesurer le 5 mètres de profondeur, on peut attribuer la cote de A, B ou C.

Lorsqu'un terrain est coté C, cela veut dire qu'il ne respecte pas les critères demandés, tandis qu'un B respecte quelques critères et un A les respecte tous. Les critères sont : la profondeur de la bande riveraine de 5 mètres et pleinement végétalisée, l'accès est de maximum 5 mètres et s'il y a une stabilisation, celle-ci est recouverte en grande partie.

Étant la dernière stagiaire employé, la plupart des riverains s'étaient déjà conformés. En effet, sur les 537 riverains, il ne m'en restait que 146, soit 35 au Petit-Lac Lambton et 111 au Grand Lac St-François. J'ai donc commencé par faire une première visite sur tous les terrains qui restaient à conformer. Déjà, certains avaient respecté ce que les autres stagiaires leur avaient dit et ils étaient maintenant conformes. En effet, ils étaient en tout environ 50 à s'être déjà conformés.

Suite à ces premières évaluations, j'ai contacté les riveraines qui avaient encore la cote B ou C pour regarder avec eux les démarches possibles à entreprendre. Si je n'arrivais pas à les rejoindre par téléphone, j'envoyais une lettre recommandée pour qu'il me contacte le plus rapidement possible. Parfois, ils me disaient simplement qu'ils arrêteraient de tondre selon ma demande et je devais repasser par la suite pour voir si le tout était conforme. D'autres voulaient plus de temps pour être capables de planter des végétaux plutôt que d'arrêter la tonte du gazon. Suite à ses aménagements, je repassais une seconde fois pour évaluer la conformité. Certains riverains ont nécessité plus de temps et plus de visites avant d'être complètement conformes. La plupart des riverains, soit plus de 50% sont tombés conformes suite à ma deuxième visite. Les 50 derniers ont dû être rappelés et rencontrés pour s'assurer qu'ils comprennent bien le but de ses démarches et qu'ils les entreprennent les plus rapidement possible. Certains ont préféré me rencontrer personnellement, et d'autres se fiaient à mes dires en arrêtant la tonte à l'endroit demandé.

Plusieurs imprévus sont survenus lors de mon mandat. D'abord, certains riverains ne figuraient pas dans le bottin téléphonique de Lambton, puisqu'il s'agit de chalet ou de terrains à roulotte. Dans certains cas, les numéros étaient trouvables sur Internet, mais dans d'autres cas, je n'arrivais pas à communiquer avec eux. C'est à ce moment que j'ai

envoyé des courriers recommandés pour être certaines d'être rappelée par les riverains et de leur expliquer la situation.

Aussi, les stagiaires avant moi ont parfois omis de mettre la base de données à jour, ce qui m'a amené à contacter des riverains qui, selon eux, avaient déjà été cotés A par les anciens stagiaires. Ne pouvant pas revenir sur la parole des autres stagiaires, sans toutefois avoir de preuves écrites, j'ai dû m'adapter et faire quelques modifications dans les dossiers. J'en ai discuté avec Mme Mercier ou M. Blanchette et nous avons pu régler ce problème sans trop de conséquences.

À la toute fin de mon mandat, j'ai fait une vérification de la base de données en m'assurant que les noms des propriétaires avaient été mis à jour. Je me suis rendu compte qu'il y avait des terrains qui ne figuraient pas dans la base de données, et donc qui n'avaient pas été visités. Il a donc fallu, à une semaine de mon départ, que je retourne sur les terrains manquants pour en faire l'évaluation. Heureusement, ces terrains ne nécessitaient pas de suivi et semblaient tous conformes, à quelques exceptions près.

## **Les résultats**

Finalement, je suis assez contente du résultat final de mes démarches. En effet, avec l'ajout des nouveaux terrains, j'ai rencontré et visité 167 riverains au total, soit 131 au Grand Lac St-François, et 36 au Petit-Lac Lambton. Sur ceux-ci, 17 riverains nécessitent un suivi pour la fin de l'année ou l'année prochaine, mais il ne s'agit pas de cas extrêmes, simplement des gens qui n'ont pas le temps et qui ne sont jamais présents sur le terrain. M. Blanchette devra suivre ses dossiers une fois les correctifs apportés. Il y a 145 riverains qui ont été coté A durant mon mandat, et ce du début à la fin. Dans certains cas, végétaliser la bande riveraine n'était pas possible en raison de muret de béton ou de galeries trop près du lac. Dans ces 5 cas, la cote B a été attribuée avec mention « ne deviendra jamais A, mais possède une bonne stabilisation ». Ils ne seront plus sollicités pour faire des changements, mais ne recevront jamais de lettre de conformité.

En somme, les résultats sont très concluants et Lambton peut figurer dans la liste des Municipalités qui adhèrent aux bonnes pratiques pour préserver le lac et l'environnement.

	Déjà A	Devenu A	Reste B	Suivi nécessaire	Total
<b>Grand Lac St-François</b>	301	113	5	13	432
<b>Petit-Lac Lambton</b>	90	32	0	4	126
<b>Total</b>	391	145	5	17	558

### **Petit Lac Lambton**

	Avant	Devenu A	Suivi à faire
<b>Cote A</b>	90	-	-
<b>Cote B</b>	31	28	3
<b>Cote C</b>	5	4	1
<b>Total</b>	126	32	4

### **Grand Lac St-François**

	Avant	Devenu A	Suivi à faire
<b>Cote A</b>	301	-	-
<b>Cote B</b>	109 *	97	12
<b>Cote C</b>	17	16	1
<b>Total</b>	432	113	13

\* : il faut y ajouter les 5 qui resteront toujours B.

Pour conclure, j'ai bien aimé mon expérience en tant qu'inspectrice adjointe à la municipalité. Même si certains riverains n'étaient pas très réceptifs, j'ai bien aimé discuter avec eux et leur expliquer la raison de l'instauration du règlement. J'avais une très grande autonomie et j'ai apprécié avoir la confiance de M. Blanchette et de Mme Mercier dans mes démarches. Ils m'ont très bien appuyé lorsque j'avais des doutes ou des cas plus particuliers à gérer. J'ai acquis une plus grande confiance à moi grâce à eux,

et je leur en suis très reconnaissante. Suite à mon mandat, les résultats sont assez concluants et j'en suis particulièrement très fière. Malgré les quelques cas qui nécessitent un suivi, les gens ont bien collaboré et cela m'a permis de fermer le dossier des bandes riveraines. Merci beaucoup à M. Blanchette de m'avoir permis de vivre cette expérience et aussi à Mme Mercier de m'avoir formé et aider lorsque j'avais des doutes.